



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/41/427

S/18178

24 juin 1986

FRANCAIS

ORIGINAL : ARABE

ASSEMBLEE GENERALE

Quarante et unième session

Point 73 de la liste préliminaire*

RAPPORT DU COMITE SPECIAL CHARGE D'ENQUETER

SUR LES PRATIQUES ISRAELIENNES AFFECTANT LES

DROITS DE L'HOMME DE LA POPULATION DES

TERRITOIRES OCCUPES

CONSEIL DE SECURITE

Quarante et unième année

Lettre datée du 24 juin 1986, adressée au Secrétaire général par le
Représentant permanent de la Jordanie auprès de l'Organisation des
Nations Unies

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint les renseignements les plus récents concernant les activités et pratiques de colonisation entreprises par les autorités d'occupation israéliennes au cours du mois de mai 1986 dans les territoires arabes occupés. Ces activités et pratiques, qui sont contraires aux principes du droit international et en particulier à la Convention de La Haye de 1907 et à la quatrième Convention de Genève de 1949, montrent clairement qu'Israël persiste dans sa politique de confiscation des terres arabes et continue d'appliquer ses plans de colonisation qui visent à priver les habitants arabes de leurs terres, qui constituent leurs moyens d'existence et dont il veut s'emparer après avoir poussé leurs propriétaires à émigrer.

Outre que la poursuite de cette politique représente de toute évidence un danger pour la paix et la sécurité internationales, elle nuit tant aux efforts de paix déployés sur le plan international pour parvenir à une solution juste et globale de la question du Moyen-Orient qu'aux perspectives de paix dans la région.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point 73 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) Abdullah SALAH

* A/41/50/Rev.1 et Corr.1.

ANNEXE

Activités de colonisation entreprises par Israël au cours
du mois de mai 1986

1. Les autorités d'occupation israéliennes ont procédé au cours du mois de mai 1986 à la confiscation de terres (554 dunams au total) sur la rive occidentale et dans le district de Gaza, et ce afin d'y établir des colonies de peuplement. Les terres confisquées se répartissent comme suit :

Superficie (en dunams)	Emplacement des terres confisquées	Date de confiscation
80	Région d'Alcheikh Ajnin, sur le littoral de la bande de Gaza	4/5/1986
60	A proximité de la colonie de peuplement "Nifat Yam" à Gaza	22/5/1986
60	Village d'Al Khadr, au sud de Bethléem	28/5/1986
35	Village de Kafe Haris, district de Tulkarm	30/5/1986
319	Terres d'Abou Medin, situées au sud de Gaza, près de la colonie de peuplement "Nitsarim"	30/5/1986

2. Les autorités d'occupation israéliennes ont en outre créé au cours du même mois trois colonies de peuplement :

Nom de la colonie	Emplacement	Date de création
Kadmim	Dans le nord du district de Naplouse	29/5/1986
Ghan Nir	Au nord des monts Al Jalbou', dans les terres d'Ibn Amer	29/5/1986
Daujit	Entre Ashkelon et Gaza	8/5/1986

3. Parallèlement, la presse des territoires occupés a rapporté au cours du mois de mai 1986 les faits suivants concernant la colonisation de peuplement :

a) Selon le quotidien Al Qods du 25 mai 1986, Natinyahu Drobbles, chef du Département de la colonisation à l'Agence juive aurait déclaré le 20 mai 1986 que l'Agence avait l'intention d'implanter de nouvelles colonies de peuplement dans le district de Gaza, à proximité de la colonie "Nitsarim".

b) Selon le quotidien Ach Chaab du 9 mai 1986, citant un porte-parole militaire israélien, 32 colons israéliens qui avaient tenté de créer une nouvelle

colonie dans le district de Gaza pour protester contre le projet de transfert des réfugiés palestiniens du camp de Kanda, près de Rafah, à Tell al Sultan auraient été arrêtés dans la nuit du 7 mai 1986.

c) Le quotidien Al Fajr a indiqué, dans son numéro du 16 mai 1986, que les colons de "Maale Adumim" avaient attaqué au bulldozer, le 15 mai 1986 au matin, les biens de mainmorte de la mosquée d'Alkhaan Alahmar et les constructions avoisinantes, sachant que les autorités chargées de ces biens possèdent 20 dunams de terres près de la localité susmentionnée, terres qu'elles donnent en fermage depuis des décennies en vertu d'actes officiels.

d) Le quotidien Ach Chaab, se référant au quotidien israélien Davar, a indiqué dans son numéro du 21 mai 1986 qu'Ariel Sharon, ministre israélien de l'industrie et du commerce, avait déclaré qu'on étudiait les possibilités d'implantation d'une nouvelle colonie de peuplement dans la région d'Al-Khalil afin d'y installer un complexe industriel. Ariel Sharon aurait en outre donné pour instructions aux responsables de son ministère d'entamer d'urgence les démarches nécessaires à la création de deux centres industriels importants dans la région, le premier sur 600 dunams, près du carrefour de Doura, et le second sur 60 dunams, près de la colonie Kyriat Arba.

e) Le quotidien Al Fajr du 25 mai 1986, citent le quotidien israélien Haaretz, a indiqué que Makoriot, la compagnie des eaux israélienne, devait suspendre l'approvisionnement en eau à des fins d'irrigation pour 75 colonies de peuplement israéliennes implantées dans la région d'Al Ghiovar, cette mesure frappant déjà 25 colonies dans la même région. Selon Haaretz, le Ministre israélien de l'agriculture devait faire une communication au gouvernement sur la question et demander que le tarif de l'eau soit réduit de 10 p. 100. Le quotidien israélien indiquait en outre que les colonies de peuplement devaient à la compagnie des eaux 5 millions de dollars et que cette dernière ne fournirait plus aux colonies qu'une quantité limitée d'eau, à usage domestique.

f) Selon le quotidien Ach Chaab du 9 mai 1986, les membres de la colonie de peuplement "Machous" dans la vallée du Jourdain ont décidé de se barricader dans leur colonie agricole et d'en fermer les portes à partir du 8 mai 1986 pour cause de faillite financière due à l'accumulation des dettes contractées par ses membres.

g) Le quotidien Al Fajr du 23 mai 1986 a indiqué que 40 familles qui vivaient dans la colonie "Fird Ariha" dans la vallée du Jourdain, près de Jericho, avaient décidé de quitter la colonie en question pour protester contre la dégradation de leur situation économique et de remettre leurs armes à l'armée israélienne. Ces familles auraient obtenu une somme de 250 000 dollars du Ministère israélien de l'habitat et l'auraient versée au groupement d'achat de l'Union des agriculteurs israéliens. Ce groupement a ensuite fait faillite sans avoir versé à la compagnie des eaux israélienne les sommes qui lui étaient dues, ce qui a amené cette dernière à interrompre l'approvisionnement en eau de la colonie, entraînant par là même la perte de la récolte de raisin, seule culture de subsistance pratiquée par les habitants. Selon le quotidien susmentionné, l'un des membres de la colonie aurait déclaré que ces derniers devaient des dizaines de milliers de dollars aux habitants arabes de la ville de Jericho, lesquels réclament maintenant leur dû.